

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 janvier 2006

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 159

présenté par  
M. Hamel-----  
**ARTICLE 11**

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« d'électricité, de gaz et d'eau »,

les mots :

« d'électricité ou de gaz ou de la distribution d'eau ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.